

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Section droit civil et administratif	No SD SD-2024-1279
OBJET	Recommander au conseil d'approuver la convention de règlement hors cour, transaction et quittance à intervenir entre Ville de Laval, Groupe Clifton inc., Société en commandite Investissements Richmond, 2969-9360 Québec inc., Galzam Holdings inc. dans les dossiers de la Cour supérieure portant les numéros 540-17-013722-193 et 540-17-013041-180	
No dossier(s) interne(s) : 101-19-17824/GD et 101-17-15316/GD - 49-2022-CB-0062 et 49-2020-CB-0839 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 18-L'Orée-des-bois Date CE souhaitée : 2024-04-03 Date CM souhaitée : 2024-04-09		
Actions : RÉGLEMENT HORS COUR Demande d'achat : Oui CT requis : Oui		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Le Service des affaires juridiques représente la Ville de Laval dans le cadre d'un recours en jugement déclaratoire, en inopposabilité et en expropriation déguisée au montant de 13 710 000 \$ sauf à parfaire intenté par les demanderesse, Société en commandite Investissements Richmond, 2969-9360 Québec inc., Galzam Holdings inc. dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 540-17-013041-180, intenté le ou vers le 2 mars 2018. Par cette demande, les demanderesse réclamaient, entre autres, que leur projet résidentiel de 2013 soit déclaré complet et conforme à la réglementation municipale. Les demanderesse ont vendu les lots en litige au mois d'octobre 2021 mais réclament tout de même une somme de 1 451 068,98 \$ pour des dommages punitifs et frais d'experts et d'avocats, pour les délais et refus injustifiés dans le cadre de ses demandes de permis. Le procès était fixé pour le 15 avril 2024 pour une durée de 5 jours. Le Service des affaires juridiques représente la Ville de Laval dans le cadre d'un recours dommages intérêt au montant de 3 474 402,76 \$ intenté par les demanderesse, Société en commandite Investissements Richmond, 2969-9360 Québec inc., Galzam Holdings inc. dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 540-17-013722-193, intenté le ou vers le 18 juillet 2019. La réclamation découle de dommages allégués relativement au développement du terrain et la présence des milieux humides. Le procès était fixé pour le 18 mars 2024 pour une durée de 8 jours. À la suite de négociations intervenues, les demanderesse ont indiqué être disposés à régler hors cour les présents dossiers selon les termes et conditions prévus à la transaction jointe au sommaire décisionnel. Compte tenu des circonstances de ce dossier ainsi que le montant de la réclamation dans les deux dossiers (7 089 845,23 \$ avec taux légal et indemnité additionnelle en date du 8 mars 2024), nous sommes d'opinion qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Laval d'accepter de régler les présents dossiers selon les termes et conditions prévus à la transaction jointe au sommaire décisionnel.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS La somme de l'entente sera prise au compte de provision pour réclamation 1-00000-0000-00-143981-00000.		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Section droit civil et administratif	No SD SD-2024-1279		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS				
REMARQUE(S) Émettre le chèque à l'ordre de BCF s.e.n.c.r.l. en fidéicommiss. IMPORTANT: Acheminer le chèque par courrier interne au Service des affaires juridiques, à Me Guillaume Desjardins, au 600-1200 boul. Chomedey.				
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil: d'approuver la convention de règlement hors cour, transaction et quittance entre la Ville de Laval et Groupe Cliffton inc., Société en commandite Investissements Richmond, 2969-9360 Québec inc., Galzam Holdings inc. dans les dossiers de la Cour supérieure portant les numéros 540-17-013722-193 et 540-17-013041-180 selon les termes et conditions prévues à la Transaction, le tout en contrepartie des documents usuels de règlement; d'émettre un chèque libellé à l'ordre de BCF s.e.n.c.r.l. en fidéicommiss au montant prévu à la convention de règlement hors cour, transaction et quittance en règlement complet et final de ce dossier, en capital, intérêts et frais des dossiers 540-17-013722-193 et 540-17-013041-180; d'autoriser le directeur ou la directrice adjointe du Service des affaires juridiques à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière. (CT:1790905)				
CERTIFICATION				
Numérotation des finances : 1790905 Coût estimé affectant l'année en cours : 575 000,00 \$ CM requis :Oui				
Annotation(s) Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours. <table style="width:100%; border:none;"> <tr> <td style="width:50%; text-align:center; border:none;"> _____ LEFEBVRE, Madame LISON (54347) Trésorier </td> <td style="width:50%; text-align:center; border:none;"> _____ 2024-03-28 AN - MS - JR </td> </tr> </table>			_____ LEFEBVRE, Madame LISON (54347) Trésorier	_____ 2024-03-28 AN - MS - JR
_____ LEFEBVRE, Madame LISON (54347) Trésorier	_____ 2024-03-28 AN - MS - JR			